

# Assemblée générale annuelle 2024

## de l'association sportive culturelle et d'entraide de 33 Cerema

Tenue le 10 juin 2024 sur le site de Bordeaux et Toulouse

Siège social : St Médard-en-Jalles

Téléphone : 05 56 70 67 06

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents :

75

Nombre de membres représentés :

10

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

### ORDRE DU JOUR

[1- Rapport moral 2023](#)

[2- Rapports d'activités 2023](#)

[3- Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos](#)

[4- Rapport d'orientation](#)

[5- Projet de budget 2024](#)

[6 - Fixation du montant des cotisations annuelles des membres](#)

[7 – Rapport du vérificateur aux comptes](#)

[Renouvellement des membres du comité directeur](#)

[Renouvellement du vérificateur aux comptes](#)

[Questions diverses](#)

☆☆☆☆☆

Compte-rendu

Le président de l'ASCE, M. CLEMENT Léo-Paul remercie le Cerema Sud-Ouest, le Cerema Occitanie, l'IGN et la DNUM et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pour participer au vote.

## 1- Rapport moral 2023

Léo-Paul CLEMENT fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe n°1).

Il remercie l'administration Cerema Sud-Ouest, le Cerema Occitanie, l'IGN et la DNUM pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 4

Le rapport moral est validé.

## 2- Rapports d'activités 2023

Léo-Paul CLEMENT présente les activités générales de l'association pour l'exercice clos ainsi que les actions « Culture » et « Entraide ».

Le vice-président Sport, Eddy HANDTSCHOEWERCKER présente les activités sportives de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités (voir annexe n°2) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 3

Le rapport d'activités générales est adopté.

## 3- Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos

Aurélien ANDRIEU, trésorier, présente globalement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, après avoir donné le montant de dépenses, des recettes et le solde qui est le résultat d'exercice voté (annexe n°3).

Lecture du rapport de vérification des comptes, par Christophe SIMONET, vérificateur aux comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (annexe n°7), et propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 5 Juin 2024.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

**Résolution :**

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 3

Cette résolution est *adoptée*.

#### 4- Rapport d'orientation

Le président présente le rapport d'orientation de l'association pour l'exercice 2024.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'orientation (voir annexe n°4) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 3

Le rapport d'orientation est *adopté*.

#### 5- Projet de budget 2024

Le trésorier présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association.

##### Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 3

Cette résolution est *adoptée*.

#### 6 - Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

##### Résolution :

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2024 comme suit (annexe n°6) :

- 20€ pour les agents Cerema / SNUM / IGN / retraités de ces services / agent du ministère sur autre site ;
- 30 € pour toute autre personne (exemple sous-traitant SNUM ou personne autorisée par membres du bureau) ;
- 0 € pour les nouveaux arrivants.

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 4

Cette résolution est *adoptée*.

## Renouvellement des membres du comité directeur

Résultat des votes :

Candidat(s)	Vote pour	Vote contre	Abstention	Élus
Stacy ALOGNA	84	0	1	Pour un mandat de 3 ans
Albéric DE LACHEZE-MUREL	83	0	2	Pour un mandat de 3 ans
Cyril PAJOT	83	0	2	Pour un mandat de 3 ans

Les candidats Stacy ALOGNA, Albéric DE LACHEZE-MUREL, Cyril PAJOT sont tous élus pour un mandat de 3 ans.

## Renouvellement du vérificateur aux comptes

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter le vérificateur aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat(s)	Vote pour	Vote contre	Abstention	Élu(s)
SIMONET CHRISTOPHE	81	0	4	Pour un mandat de 1 an

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 12:00.

Le Président

*Léo-Paul Clément*



Le Secrétaire général

*Leila Rey*

